

PLANTES TERRESTRES

Mimosa bleuâtre

Acacia saligna

Wilgacacia × Coojong × Weidenblatt-Akazie
Synonymes: Mimosa à feuilles de saule, Acacia bleu, Mimosa bleuté



Origine

Sud-ouest de l'Australie-Occidentale

Voies d'introduction

Dispersion depuis des plantations ornementales, pour l'apiculture ou pour la stabilisation des sols dans le sud de l'Europe.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce a rarement été utilisée comme arbre ornemental.

Distribution en Belgique

Absent. Cette espèce est sensible au gel.

Nuisances

Concurrence la végétation indigène, enrichit le sol en azote, réduit la réserve en eau du sol et accroît les risques d'incendies.



Caractéristiques

Se développe en arbuste dense ou en petit arbre de 2-9 m de haut

- Écorce: lisse et de couleur grise à brun-rougeâtre; devient gris foncé et se fissure avec le temps
- Feuilles: vert foncé à bleu-vert; nervure médiane bien visible; petite glande à la base de la feuille; limbe entier de forme variable: allongé et fin ou en forme de croissant; 7-30 cm de long et 2 à 20 mm de large (jusqu'à 60 mm de large chez les jeunes plants)
- Fleurs: inflorescence en capitule touffu; de 5-10 mm de diamètre; contenant 25-78 fleurs jaunes; les inflorescences sont implantées de manière alterne sur une tige qui part de la base des feuilles terminales; floraison: mars-avril
- Fruits: gousses allongées, vert à brun, aplaties, ondulées et étroites; 4-14 cm de long et de 4-6 mm de large
- Graine: brun foncé à noir, brillante, ovale, de 5-6 mm de long et de 3-3,5 mm de large; appendice jaune

Espèces ressemblantes

Dans le commerce, cette espèce peut être confondue avec d'autres espèces du genre *Acacia* (par exemple *A. pycnantha*).

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/2402> (EN)

SITES RÉGIONAUX

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.